

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein  
**COMMUNE DE BOLSENHEIM**

---

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

**Séance du 19 septembre 2016 à 19h30**

**Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire**

Nombre de conseillers élus : 11    Conseillers en fonction : 11    Conseillers présents : 9

Absents excusés : M. KELLER Jean-Marie M. ANTONI-ARRUS Arnaud

**MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL**

L'article L. 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que sur 30 % de son montant, la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR) est réparti proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

En application de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête préalable.

- La longueur de voirie (en mètres) au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (fiche individuelle DGF 2016) est de 5.608.
- Pas de modification de longueur en 2015, donc longueur de la voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (DGF 2017) : 5.608 mètres
- La longueur de la voirie rue de la Mayenne dans le lotissement « La Mayenne », voirie maintenant rétrocédée à la commune en 2016, est de        260        mètres
- Nouvelle longueur totale de la voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (DGF 2018) : 5.868 m

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'avaliser la nouvelle longueur de voirie arrêtée à 5.868 mètres linéaires, pour la prise en compte dans l'attribution des dotations d'Etat en 2018,
- Charge le Maire d'en aviser les services préfectoraux

Certifié conforme, compte tenu de la transmission en sous préfecture et de la publication le 20/9/2016

Le Maire, F. RIEHL